

Samedi 23 août 2025

Centre bourg de
Vendeuvre-du-Poitou



Foulées de Saint-Martin-la-Pallu



Renseignements : 05.49.54.59.60
communication@saintmartinlapallu.fr
Inscriptions sur www.runchrono.fr

Règlement

Participation

Les courses sont ouvertes à tous, licenciés ou non.

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation :

- soit d'une licence sportive FFA, FFTRI, FFCO, FFPM ou UFOLEP Athlé (en cours de validité à la date de la manifestation).
- soit d'un PPS (Parcours de Prévention Santé).

Pour les mineurs, une licence sportive d'Athlétisme ou attestations de santé, ainsi que l'autorisation parentale (disponible sur runchrono.fr) seront demandées.

Retrait des dossards

Les dossards sont à retirer sur place, le samedi 24 août 2024, à partir de 17h30.

Sécurité

Elle sera assurée par des signaleurs disposés le long du parcours. Une équipe de secours sera sur place et assurera l'assurance médicale et les premiers secours.

Assurance et responsabilité

La mairie de Saint-Martin-la-Pallu est assurée par la responsabilité civile et a déclaré les Foulées de Saint-Martin-la-Pallu auprès d'elle.

Horaires des courses 2025

18h15 : Départ des baby courses et courses enfants

18h45 : Départ des 5 et 10km

20h : Remise des prix